

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Au titre de l'année 2025-annule et remplace celui du 12 mars 2025**

Le Maire de CÉRANS-FOULLETOURTE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n°2024-77 du 25 novembre 2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le Maire de CÉRANS-FOULLETOURTE après avis du comité technique du 09 mars 2021,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
CHEVALLIER Céline	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
GUÉRY Ludovic	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
LOUIS Christophe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
MAUDOUX Maggy	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
4	2	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
4	2	2

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LEON Christine	Adjoint technique

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus				
	Total	Hommes	Femmes	
1	0		1	

Avancement au grade de : adjoint d'animation principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
GAUDIN Jennifer	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *				
	Total	Hommes	Femmes	
1	0		1	

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus				
	Total	Hommes	Femmes	
1	0		1	

Avancement au grade de : technicien principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
TOUCHARD Willy	technicien principal de 2ème classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *				
	Total	Hommes	Femmes	
1	1		0	

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus				
	Total	Hommes	Femmes	
1	1		0	

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

ARTICLE 3

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à CÉRANS-FOULLETOURTE, le 17 mars 2025

Publié le 21/03/2025

Le Maire,
Elisabeth MOUSSAY

